



Schéma de passation des épreuves de qualification

Secteur : **SERVICES AUX PERSONNES**


Aide familial(e) D3 PQ

1. Le Décret CQ6/CQ7 et CESS/CE6P







Depuis septembre 2010, le Décret qualification est d'application pour l'ensemble des élèves du D3 de l'enseignement qualifiant.

- ⊕ Il concerne les années sanctionnées par un certificat de qualification en lien avec un profil de formation (PF).

Les options D3 TQ : Techniques Sociales et Aspirant(e) en nursing ainsi que les 7P Complémentaires ne sont pas concernées par ce décret.

- ⊕ Le Conseil de classe qui délibère de la réussite de l'année doit tenir compte :
 - ▶ des cours généraux (Formation commune)
 - ▶ **et** de l'ensemble de la formation qualifiante (OBG).
- ⊕ Les épreuves qui vérifient la maîtrise des compétences de la formation qualifiante sont désormais les mêmes pour le Jury qui décerne le CQ6/CQ7 et pour le Conseil de classe qui décide de la réussite de l'année.
- ⊕ Les épreuves de qualification sont obligatoires.
- ⊕ « L'épreuve de qualification devient les épreuves de qualification ». Ces épreuves sont multiples, doivent couvrir l'ensemble des compétences du PF et doivent permettre de vérifier la capacité de l'élève de mobiliser les compétences acquises (épreuve intégrée et/ou réalisation d'un travail). Ces épreuves se répartissent sur le degré (ou sur l'année pour les 7^e).
- ⊕ Le Jury de qualification délibère de la réussite de la Qualification (CQ6/CQ7) sur base de l'ensemble des épreuves de qualification.
- ⊕ Un schéma de passation des épreuves commun à tous les secteurs du qualifiant déposé par la FESeC a reçu l'approbation du Gouvernement (cf. BI septembre 2010). 

Documents de référence

- ⊕ Le Décret qualification du 26 mars 2009. 
- ⊕ La Circulaire 3368 du 30/11/2010. 
- ⊕ Le schéma de passation de la FESeC. 
- ⊕ Les outils d'évaluation de la COE. 
- ⊕ Le profil de formation (PF). 
- ⊕ Les programmes d'études de la FESeC. 

2. Planification du dispositif de qualification

Le dispositif de qualification comporte plusieurs épreuves étalées sur le degré ou sur l'année (7^e).

Ces différentes épreuves de qualification se construisent en **équipe** : professeurs de l'option groupée (OBG) et les professeurs de la formation commune (FC). Si ces derniers ne peuvent être associés à l'ensemble du processus, à tout le moins il est important qu'ils soient informés.

Pour l'élaboration de son dispositif, l'équipe concernée peut se poser les questions suivantes.

- ▶ Quelles mises en situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS) pourront être proposées pour couvrir le PF ? Nombre raisonnable (4 à 6) mais suffisant pour couvrir l'essentiel des compétences à maîtriser (CM) du PF.
- ▶ Quelles tâches concrètes proposer ?
- ▶ Quel niveau de difficulté des tâches proposées ?
- ▶ Comment les répartir sur le degré en tenant compte d'un niveau de complexité ou d'autonomie croissant ?
- ▶ Quel contexte ou lieu professionnel pourrait être privilégié pour la certification d'une SIPS ?
- ▶ Quelle pondération donner à chacune des épreuves ? Définir les critères et indicateurs de réussite d'une épreuve (grille critériée).

Il est évidemment intéressant de pouvoir vérifier auprès des membres du jury la pertinence du découpage en lien avec le métier.

Les étapes pour l'élaboration du schéma

En équipe OBG (et FC) :

1. identifier et construire les épreuves certificatives ;
2. planifier les épreuves sur le degré ;
3. déterminer les conditions de réussite par épreuve et pour l'ensemble des épreuves ;
4. définir le type et le nombre de situations formatives pour préparer les élèves aux épreuves certificatives (avec grilles d'évaluation) ;
5. planifier les apprentissages (ressources disciplinaires) en fonction de la répartition des épreuves ;
6. prévoir les remédiations (si nécessaire).

Ce processus suppose un travail d'équipe.

Le dispositif de qualification doit être communiqué aux élèves et à ses parents en début de 5^e année (entrée dans le D3). Le RGE doit être adapté aux modalités de passation de la qualification.

Jury de Qualification

Le Jury de qualification est composé de professionnels représentant le métier, de professeurs de l'option groupée et de professeurs de la formation commune. Il est associé, dans la mesure du possible, aux différentes étapes du processus de qualification lors des épreuves certificatives.

3. Le profil de formation « aide familial(e) »

Remarque : le PF décrit les fonctions, les activités et les compétences du métier d'aide familial(e) et ces fonctions ne sont pas un découpage du métier en tâches ou situations professionnelles.

Fonction 01 Établir une relation appropriée, communiquer avec les bénéficiaires, la famille, l'entourage.

Fonction 02 Aider à la vie journalière dans le respect du plan d'aide réalisé par le responsable d'équipe.

Fonction 03 Assurer un rôle de prévention, de conseils, d'éducation, dans le cas échéant avec le plan d'aide.

Fonction 04 Contribuer au bien-être par un soutien relationnel.

Fonction 05 Contribuer au bien-être par un accompagnement social.

Fonction 06 Aider à l'accomplissement des activités liées à l'hygiène et à la santé en veillant à la restauration, au maintien et au développement de l'autonomie et en respectant les réglementations spécifiques.

Fonction 07 Assurer une communication appropriée avec :

- ▶ *le responsable de l'équipe,*
- ▶ *les membres de l'équipe,*
- ▶ *les autres intervenants.*

Fonction 08 Organiser son travail.

Fonction 09 Appliquer scrupuleusement les règles déontologiques liées au métier.

Fonction 10 S'impliquer dans un processus d'auto-évaluation et de formation.

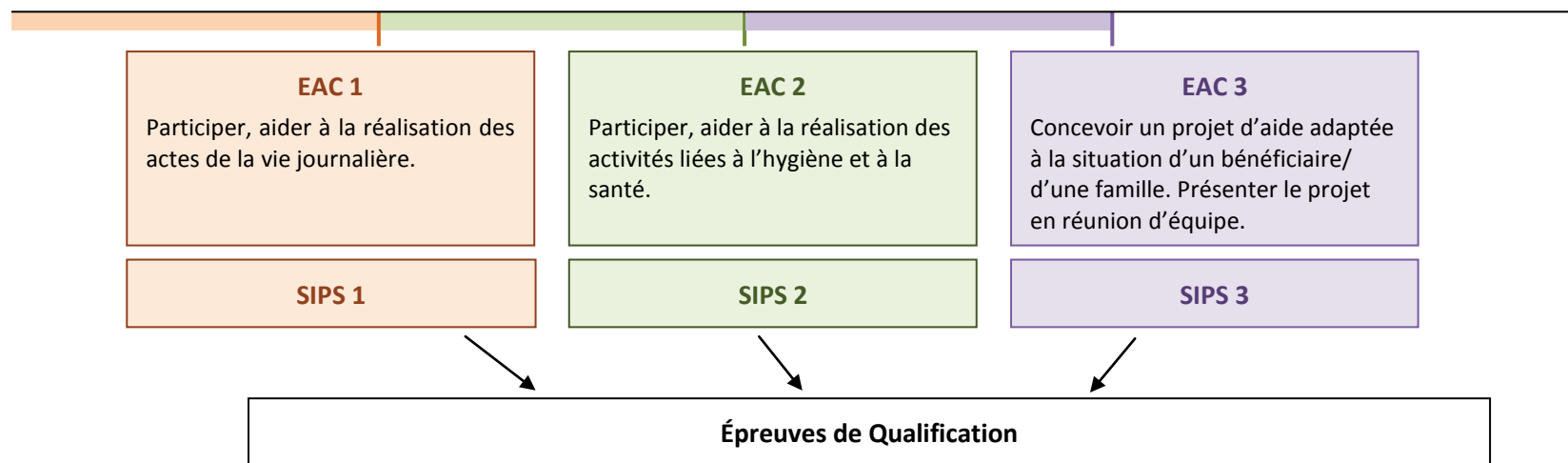
3.1 Proposition de découpage du profil AIDE FAMILIAL(E)


« Au sein d'une équipe de service d'aide :

- ⊕ adopter des attitudes personnelles et professionnelles adéquates ;
- ⊕ contribuer au bien-être par un soutien relationnel et un accompagnement social ;
- ⊕ réaliser les actes d'aide à la vie journalière ;
- ⊕ réaliser les actes d'aide à l'accomplissement des activités liées à l'hygiène et à la santé ;

en :

- ▶ veillant à la restauration, au maintien et au développement de l'autonomie du bénéficiaire ;
- ▶ assurant un rôle de prévention, de conseil, d'éducation ;
- ▶ respectant les règles professionnelles ».



Ce découpage en 3 EAC est un exemple d'organisation parmi d'autres possibles. Il se réfère au découpage proposé par l'outil d'évaluation de la COE. 

Quelques précisions de vocabulaire

SIPS = Situation d'Intégration Professionnellement Significative.

Cette situation doit permettre à l'élève d'exercer un certain nombre de **compétences** du PF et donc de mobiliser des ressources disciplinaires en situation.

Elle appartient à un **EAC** : Ensemble Articulé de Compétences.

Elle permet de vérifier l'acquisition par les élèves des compétences du PF.

3.2 Exemple de planification des SIPS au D3 PQ Aide familial(e)

5 ^e année					6 ^e année					
OBG	↑	SIPS FORMATIVE	↑	SIPS FORMATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE
	Apprentissages		Apprentissages		Apprentissages		Apprentissages		Apprentissages	
	↓		↓		↓		↓		↓	
SCHÉMA DE PASSATION - QUALIFICATION										

Chaque équipe crée sa propre ligne du temps. Les réalités des écoles n'étant pas les mêmes, il convient donc d'éviter toute standardisation et d'avoir à l'esprit les données contextuelles, avant de procéder à un découpage.

Les épreuves certificatives visent les CM du profil qui sont à certifier. La passation des épreuves certificatives peut être complétée d'une justification et/ou d'une analyse réflexive fournie par l'élève sur base des acquis plus théoriques. Chaque équipe décide les modalités qui seront les siennes. Cependant, la seule vérification des savoirs de l'élève ne peut être considérée comme épreuve de qualification.

Pour construire des SIPS « équivalentes » dans un même EAC, la définition des invariants et des paramètres est une aide.

- ▶ Les **INVARIANTS** sont les éléments présents dans toutes les situations de la famille.
- ▶ Les **PARAMÈTRES** sont les éléments que l'on peut faire varier tout en mobilisant les mêmes compétences du profil.

3.3 L'évaluation des SIPS

Pour décider du degré de maîtrise des compétences par les élèves, on évalue les SIPS en utilisant des grilles comprenant des critères et des indicateurs.

Un critère : c'est la **qualité attendue** de la production/prestation de l'élève.

Les critères suggérés par le secteur SAP sont :

- ▶ **rigueur de la démarche** : ce critère porte l'attention sur le processus ;
- ▶ **adéquation de la production** : ce critère porte l'attention sur le résultat ;
- ▶ **pertinence des attitudes personnelles et professionnelles** : ce critère vérifie le respect des règles professionnelles.

Un indicateur : c'est le **signe observable** permettant de vérifier que le critère est respecté ; il précise le niveau de maîtrise à atteindre, il est adapté à la tâche, au contexte, aux consignes. Les indicateurs sont indépendants les uns des autres. La sélection d'indicateurs incontournables permet de déterminer les conditions de réussite.

L'évaluation à valeur certificative a pour but de « mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'a atteint l'élève à travers la qualité de ses productions ou de ses prestations »¹.

L'évaluation formative fait partie intégrante de l'apprentissage qu'elle permet d'orienter et de réguler. Elle permet de poser sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique, tant sur la maîtrise des ressources (savoirs, savoir-faire et attitudes) que sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences. Elle constitue pour l'élève un entraînement².

3.4 Le portfolio

Afin de garder une trace du parcours de qualification de chaque élève et de pouvoir le présenter aux membres du jury, le portfolio est un outil qui se révèle intéressant. Il désigne la collection graduelle des certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité. Il collecte les documents inhérents à chaque SIPS ainsi que les grilles d'évaluation qui consignent les résultats obtenus par l'élève. Ce document peut être enrichi des expériences pertinentes qui illustrent et documentent les acquis et les potentialités des élèves. Ce document suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le portfolio est remis à l'élève au terme de sa scolarité.

¹ Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

² Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

3.5 Exemple d'épreuve de qualification

« Au sein d'une équipe de service d'aide : adopter des attitudes personnelles et professionnelles adéquates/contribuer au bien-être par un soutien relationnel et un accompagnement social/réaliser les actes d'aide à la vie journalière/réaliser les actes d'aide à l'accomplissement des activités liées à l'hygiène et à la santé en veillant à la restauration, au maintien et au développement de l'autonomie du bénéficiaire/assurer un rôle de prévention, de conseil, d'éducation en respectant les règles professionnelles ».

EAC 1 : participer, aider à la réalisation des actes de la vie journalière.

Invariants et Paramètres

Invariants	Paramètres
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Démarche d'observation et d'aide de l'AF. ⊕ Communication-relation. ⊕ Respect des règles professionnelles (respect des bénéficiaires, des règles de déontologie, hygiène, sécurité, environnement, ...). ⊕ Réalisation de plusieurs tâches de natures différentes liées à l'AVJ (Aide à la vie journalière). ⊕ Institution : services d'aide aux familles et aux personnes âgées. ⊕ Lieu de prestation : Domicile de bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Type d'activités : négociation, entretien des locaux, entretien du linge, conception et préparation des repas, réalisation des courses, aide aux déplacements, démarches administratives, ... ⊕ Type de bénéficiaires : personnes handicapées, personnes âgées, adultes, enfants, familles en difficulté, ... ⊕ Temps d'activité : différents moments de la journée. ⊕ Raison de l'aide : perte d'autonomie et/ou d'indépendance, besoins spécifiques sur les plans physique/psychologique/social, ... ⊕ Durée de prestation.

Énoncé Épreuve SIPS 1

CONTEXTE

Au cours de ton dernier stage à domicile, madame X te sera désignée par l'Assistant(e) social(e) du service et l'Aide familiale (tutrice de stage).

Cette dame est âgée de 75 ans, récemment opérée de la cataracte, se déplace difficilement et souffre d'hypertension artérielle.

Tu auras l'occasion de te rendre dans cette famille à deux reprises durant le stage.

Le plan d'aide prévoit la prise en charge de 2 matins par semaine de 8 h 30 à 12 h 30.

TÂCHE(S) OU PRODUCTION(S) ATTENDUE(S)

Sur base de la convention d'aide réalisée par l'Assistant(e) social(e) :

- ▶ se présenter, négocier (si nécessaire) le type d'activités à réaliser durant les 2 x 4 h de prestations ;
- ▶ réaliser les actes repris dans la convention d'aide durant 2 x 4 h/semaine ;
- ▶ dans le respect des délais prévus ;
- ▶ transmettre les observations et les informations utiles à l'équipe selon le mode spécifique au service.

CONSIGNES POUR L'ÉLÈVE

- ⊕ La convention d'aide, ainsi que toutes les consignes utiles te sont transmises avant la 1^{re} rencontre avec madame X.
- ⊕ Lors de la dernière prestation, tu fournis à la tutrice (et/ou au maître de stage) un document répertoriant :
 1. Les éléments essentiels de la convention d'aide –
 2. Les caractéristiques essentielles de madame X –
 3. Le résultat de la collecte d'informations effectuée lors de la 1^{re} prestation –
 4. Le résultat de la négociation avec madame X lors de la 1^{re} rencontre.
- ⊕ À l'issue de la prestation (*préciser les modalités et délais*), tu remets la copie des informations à relayer au service.
- ⊕ Tu proposes ton auto-évaluation.

Si l'équipe estime qu'une défense de la prestation devant un jury peut faire l'objet d'une épreuve intégrée (*organisée le ... à ... h*), les tâches pour l'élève sont :

- ▶ bref exposé oral de la prestation ;
- ▶ justification des actions sur base des savoirs et savoir-faire acquis en lien avec les cours de soins hygiène et de confort, éducation nutritionnelle, psychologie appliquée, ... ;
- ▶ propositions justifiées de modifications à apporter à la prestation si elle était à refaire ;
- ▶ auto-évaluation.

Exemple de grille critériée

CRITÈRES	INDICATEURS ³	A	NA
Rigueur de la démarche	La collecte des données (prise d'informations) est utile et complète.		
	L'analyse des informations est pertinente.		
	Les adaptations proposées sont justifiées et adaptées aux attentes du bénéficiaire.		
	Les choix de techniques, de produits et matériels d'entretien des locaux sont justifiés sur base des connaissances et des conditions matérielles spécifiques à la prestation.		
	La chronologie des activités est adaptée.		
	L'organisation de chaque activité est efficace.		
Adéquation de la production	Les capacités d'autonomie du bénéficiaire sont repérées, respectées et stimulées si nécessaire.		
	L'aide à l'hygiène personnelle est garantie.		
	La prise de médicaments est vérifiée.		
	Le confort et le bien-être sont assurés.		
	Les locaux sont propres et rangés.		
	Le travail est réalisé dans le respect du temps de prestation déterminé par la convention.		
	Les propositions de conseil/éducation/prévention sont appropriées.		
	Les informations transmises au service sont pertinentes et utiles.		
Pertinence des attitudes personnelles et professionnelles	Règles professionnelles		
	L'ensemble des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement sont respectées.		
	La tenue de travail est adaptée aux prestations/situation des bénéficiaires.		
	Le secret professionnel est respecté.		
	Communication-relation		
	Les demandes des bénéficiaires sont négociées/reformulées à l'aide d'un vocabulaire adapté.		
	Les adaptations de la planification et de l'organisation sont réalisées dans le respect des bénéficiaires.		
	L'écoute active est adaptée aux types de bénéficiaires.		
	L'expression orale est adaptée à l'interlocuteur (bénéficiaires, tutrice).		
	Les informations transmises à l'équipe/au service sont ciblées et utiles.		
	Attitudes et comportements		
	Les règles de ponctualité sont respectées.		
	Les prestations sont réalisées en toute autonomie (sous la supervision de l'AF tutrice).		
Les comportements sont adaptés à la situation et aux bénéficiaires.			

³ Les indicateurs seront contextualisés et adaptés en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires. L'équipe sélectionnera les indicateurs incontournables qui détermineront les conditions de réussite de l'épreuve.